

C'est la Rentré du foot U8 / U9



Le samedi 21 septembre 2024

Vendredi 20 septembre 2024

SOMMAIRE

L'ACTU DE LA SEMAINE	3
PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION SENIORS.....	7
PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION JEUNES.....	11
PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE L'ARBITRAGE.....	19
PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE.....	22



Mise en page : Morgan Billaut

Nos locaux sont ouverts du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h
Le standard téléphonique vous accueille tous les jours de 11 h à 12 h et de 13 h à 17 h au 04 67 15 94 40

District de l'Hérault de Football

66 Esplanade de l'Égalité
ZAC Pierresvives
BP 7250
34086 Montpellier Cedex 4

L'ACTU DE LA SEMAINE

CONDOLEANCES



C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de Monsieur Richard NACARLO, Président du [Gallia Club Lunel](#).

David Blattes, président du [District de l'Hérault de Football](#), le Comité de Direction, les salariés et bénévoles adressent leurs plus sincères condoléances à sa famille et à tous les membres du Gallia Club de Lunel.

Informations Gallia Club Lunellois

Le Déroulé des obsèques de notre regretté Président Richard NACARLO sera le suivant :

Cérémonie religieuse

Église Notre Dame du Lac

Place Martyrs de la Résistance Lunel

34400 Lunel

Le mercredi 25 septembre 2024 à 09h30

Cérémonie civile

Stade Fernand Brunel

Chemin du Jeu de Mail

34400 Lunel

Le mercredi 25 septembre 2024 à 10h30

Inhumation

Cimetière 34160 Sussargues

Le mercredi 25 septembre 2024 à 12h00

Le District de L'Hérault

LA RENTREE DU FOOT U8 U9



Voici les documents de la rentrée du foot des U8-U9 pour ce samedi 21 septembre 2024.

[ICI](#)

Le planning a été mis à jour ce jeudi 19-09-2024 à 14h00 Sportivement.



Yoann VINCENT
Conseiller Technique DAP

District de l'Hérault de Football

Tél : 07 57 84 25 12
Mail : yvincent@herault.fff.fr
Site Internet : herault.fff.fr

RASSEMBLEMENTS U13 F ET U15 F DU 21-09-2024**FOOTBALL FÉMININ**
SAISON 2024/2025

Voici la mise à jour [du document](#) pour samedi 21 septembre 2024 avec les membres de la Commission Féminine.
Bon rassemblement.

En attente d'un retour de club pour le rassemblement 4 U15 F
Bonne réception.



Yoann VINCENT
Conseiller Technique DAP

District de l'Hérault de Football

Tél : 07 57 84 25 12
Mail : yvincent@herault.fff.fr
Site Internet : herault.fff.fr

SAISON 2024-2025 EN FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Mesdames, Messieurs,

Nous allons mettre en place la nouvelle saison Foot 2024-2025 en Loisir, Futsal, Beach, Futnet, foot en marchant, vous devez commencer par **Identifier vos référents sur Footclubs**.

Il est essentiel d'avoir leurs coordonnées rapidement, notamment les adresses e-mail et les numéros de téléphone.

Vous pouvez également intégrer la **Commission Football Diversifié**.

Si vous êtes intéressé(e) à rejoindre cette commission, à partager vos idées et à apporter vos connaissances, n'hésitez pas à nous écrire par retour de mail à secretariat@herault.fff.fr, votre participation active serait très précieuse pour enrichir les discussions et les actions de la commission tout au long de la saison.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

La Commission du Football Diversifié.

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION SENIORS

Réunion du mercredi 18 septembre 2024

Présidence de séance : **M. Bernard Guiraudou**

Présents : **MM. Patrick Langenfeld – Christian Pichon Thomasson – Sylvain Sanna**

Assiste à la réunion : **M. Jacques Naudet**, Délégué du Comité de Direction

Excusés : **MM. Jacques Gay – Bruno Lefevre**

Le procès-verbal de la réunion du 28 août 2024 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

INFORMATIONS AUX CLUBS

Mail du 30 août 2024 de OCCITANIE FOOTBALL CLUB pour engager comme à chaque saison son équipe vétérans en championnat et Coupe de l'Hérault Vétérans : **OCCITANIE FC 31** intègre la **poule D** du championnat **Vétérans** et participera à la Coupe de l'Hérault Vétérans.

Mail du 4 septembre 2024 de l'U.S.O. FLORENSAC PINET pour retirer l'engagement de son équipe en championnat Vétérans (A) et Coupe de l'Hérault Vétérans.

Rappel l'Officiel 34 N° 3 du 30 août 2024

Mail du 1^{er} août 2024 du club F.C. VALLEE DU JAUR pour basculer son équipe Vétérans de la poule B à la poule A ; la commission ne peut répondre favorablement, aucun club de la poule A ne s'est manifesté pour intégrer la poule B.

Mails des 21 et 25 août 2024 du club O. DE ST ANDRE pour basculer son équipe Vétérans de la poule D à la poule B ; la commission ne peut répondre favorablement, aucun club de la poule B ne s'est manifesté pour intégrer la poule D.

ET. S. DU JAUR 31 remplace FLORENSAC PINET 33 en **Vétérans poule A** et **ST ANDRE SANGONIS OL 33** bascule de la poule D à la **poule B**.

Mail du 4 septembre 2024 de POINTE COURTE A.C. SETE pour intégrer la poule D en championnat **Vétérans** et mail du 6 septembre 2024 de ARCEAUX MONTPELLIER pour basculer en poule C ; les changements de poule ont été validés, **S. POINTE COURTE 34** en **poule D** et **M. ARCEAUX 33** en **poule C**.

Mail du 6 septembre 2024 de l'US MONTAGNAICOISE pour désengager son équipe en championnat Vétérans (D) et Coupe de l'Hérault Vétérans.

Les calendriers du championnat Vétérans ont été finalisés et diffusés le 10 septembre 2024 à 11h.

Mail du 5 septembre 2024 de R.C. VEDASIEN pour retirer l'engagement de ST JEAN VEDAS 32 en Vétérans poule D, suivi d'un mail du 15 septembre pour réintégrer le championnat ; l'équipe a bien été réintégrée.

COUPES DE L'HÉRAULT SENIORS ET VÉTÉRANS

Le tirage au sort des 64^{èmes} de Finale de Coupe de l'Hérault Seniors du 13 octobre 2024 et des 32^{èmes} de Finale de Coupe de l'Hérault Vétérans du 18 octobre 2024 aura lieu le **mercredi 25 septembre 2024 à 14h** dans les locaux du District de l'Hérault de Football, Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac Pierresvives à Montpellier.

COUPE OCCITANIE SENIORS

Le tirage au sort du second tour de Coupe Occitanie Seniors du 29 septembre 2024 en présence des membres de la Commission Seniors et M. Jean-Philippe Bacou, permanent du District de l'Hérault de Football, a donné lieu aux rencontres suivantes, sur le terrain du club premier nommé, avec épreuve des tirs au but si nécessaire :

LAVERUNE FC 1/ST ANDRE SANGONIS OL 1
TEYRAN ASP 1/NEZIGNAN EVEQUE ES 1
ST GELY FESC 1/VENDARGUES PI 1
SAUVIAN FC 1/F.C. DOMITIA 1
ALIGNAN AC 1/JACOU CLAPIERS FA 1
MONTBLANC SF 1/VILLEVEYRAC US 1
M. LUNARET NORD 1/MONTPEYROUX FC 1
PEROLS ES 1/LATTES AS 1
VALERGUES AS 1/PIGNAN AS 1
S. POINTE COURTE 1/BALARUC STADE 1
MAURIN FC 1/ASM34 1
ARSENAL CROIX ARGENT 1/M. ARCEAUX 1
SUSSARGUES FC 1/PALAVAS CE 1
SC LODEVE 1/MONTAGNAC US 1
BESSAN AS 1/M. PETIT BARD FC 1
BOUJAN FC 1/MAUGUIO CARNON US 1
MIREVAL AS 1/CASTELNAU CRES FC 1
LA GRANDE MOTTE 1/ST JEAN VEDAS 1
M. CELLENEUVE 1/FLORENSAC PINET 1
CANET AS 1/LA PEYRADE OL 1
ST MARTIN LONDRES US 1/SUD HERAULT FO 1
O. VEDASIEN 1/SC SETE 1
RC MTP CEVENNES 1/BAILLARGUES ST BRES 1
CORNEILHAN LIGNAN 1/AGDE RCO 2
PRADES LE LEZ FC 1/ENT AS GIGNAC USP 1
CAZOULS MAR MAU 1/PAULHAN ES 1
ST PARGOIRE FC 1/CŒUR HERAULT ES 1
CASTRIES AV 1/MEZE STADE FC 1
JUVIGNAC AS 1/ST THIBERY SC 1
VIL.MAGUELONE 1/PUISSALICON MAGALAS 1

Le tirage au sort du 3^{ème} tour du 13 octobre 2024 aura lieu le mercredi 2 octobre 2024 à 14h dans les locaux du District de l'Hérault de Football, Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac Pierresvives à Montpellier.

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

COUPE OCCITANIE SENIORS

LAVERUNE FC 1/ST ANDRE SANGONIS OL 1

PEROLS ES 1/LATTES AS 1

SUSSARGUES FC 1/PALAVAS

BESSAN AS 1/M. PETIT BARD FC 1

MIREVAL AS 1/CASTELNAU CRES FC 1

Du 29 septembre 2024

Sont fixées au 2 octobre 2024 à 20h30

(4^{ème} tour de Coupe de France)

Les stades étant dépourvus d'un éclairage classé (requis E7 minimum), les clubs recevant sont tenus de notifier dans les plus brefs délais un terrain conforme et classé au niveau de l'éclairage ; dans la négative, le match sera inversé.

VÉTÉRANS

⚽ Poule A

CORNEILHAN LIGNAN 33/MONTBLANC SF 32

Du 4 octobre 2024

MONTBLANC SF 32/CORNEILHAN LIGNAN 33

Du 7 février 2025

Sont inversées

(Accord des clubs)

FORFAITS

THEZAN ST GENIES OF 1 (552764)

29027128 – Coupe Occitanie Seniors du 15 septembre 2024

Contre PUISSALICON MAGALAS 1

Courriel du 14 septembre 2024 adressé à la permanence du District

Amende : 100 €

En application des dispositions de l'Article 70 des Règlements Généraux de la Ligue Football Occitanie.

FORFAITS GÉNÉRAUX

VIASSOIS FCO 1 (590432)

D4 (C)

Courriel du 30 août 2024

Amende : 100 €

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles.

MARSILLARGUES 2 (503190)

D5 (A)

Courriel du 5 septembre 2024

Amende : 70 €

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles.

JACOU CLAPIERS FA 4 (582757)

D5 (B)

Courriel du 9 septembre 2024

Amende : 70 €

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles.

MUDAISON ES 1 (503190)

D5 (A)

Courriel du 12 septembre 2024

Amende : 70 €

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles.

MONTP. MILLENAIRE 31 (551724)

Vétérans (C)

Courriel du 17 septembre 2024

Amende : 70 €

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le 25 septembre 2024

Le Président de séance,
Bernard Guiraudou

Le Secrétaire de séance,
Sylvain Sanna

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION JEUNES

Réunion du mardi 17 septembre 2024

Présidence : **M. Jean-Michel Rech**

Présents : **MM. Stéphane Cerutti – Franck Gidaro – Mebarek Guerroumi**

Excusés : **MM. Patrick Ruiz – Jacques Naudet**, Délégué du Comité de Direction

Le procès-verbal de la réunion du 3 septembre 2024 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

INFORMATIONS AUX CLUBS

Les calendriers des championnats U15 à U19 phase 1 ont été finalisés et diffusés le 4 septembre 2024 à 11h30 et ceux du championnat U14 Territoire phase 1 le 4 septembre 2024 à 18h. Les clubs en ont été informés par mail dans lequel étaient rappelées les modalités de l'Article 7 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I Dispositions Générales relatif aux horaires des rencontres.

Le 5 septembre 2024, pour les poules impaires, le service compétitions a procédé à l'inversion de quelques rencontres, de sorte que le nombre de matchs à domicile soit le même pour tous les clubs, s'agissant de matchs simples (voir ci-dessous rubrique modifications aux calendriers).

La Commission a accordé un délai aux clubs pour notifier ou modifier les programmations des rencontres, la règle des 10 jours ne pouvant s'appliquer pour la première journée des championnats programmée le week-end du 15 septembre 2024.

Le règlement du championnat U14 Territoire a été adressé par mail aux clubs concernés le 11 septembre 2024.

Le 5 septembre 2024, suite à la demande d'entente faite par les clubs A.S. PUISSALICON MAGALAS et F.C. THONGUE ET LIBRON en catégorie U15 pour deux équipes, l'engagement de THONGUE ET LIBRON FC 1 en U15 D2 Avenir (D) et Coupe de l'Hérault U15 avait été supprimé et PUISSALICON MAGALAS 2 avait intégré le championnat U15 D2 Avenir (E). L'engagement de l'équipe PUISSALICON MAGALAS 1 avait également été validé en Coupe de l'Hérault U15.

Finalement, le 11 septembre 2024, les clubs ont annulé la demande d'entente ; THONGUE ET LIBRON FC 1 est maintenue en U15 D2 Avenir (D) et Coupe de l'Hérault U15, **THONGUE ET LIBRON FC 2** remplace PUISSALICON MAGALAS 2 en **U15 D2 Avenir (E)**, suite au mail d'engagement du 16 septembre 2024. Les engagements de PUISSALICON MAGALAS 1 et PUISSALICON MAGALAS 2 en U15 D2 Avenir et Coupe de l'Hérault U15 ont été supprimés.

ENGAGEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Mail du 6 septembre 2024 du F.C. LAVERUNE pour engager une seconde équipe U15 : l'équipe **ENT. FCL RSOC 2** intègre le championnat **U15 D2 Avenir poule B**.

Mail du 9 septembre 2024 de l'ETOILE SPORTIVE PAULHANAISE pour engager une seconde équipe U15 : **PAULHAN ES 2** intègre le championnat **U15 D2 Avenir poule D**.

COUPES DE L'HÉRAULT U19, U17, U15 ET U14

Rappel l'Officiel 34 N° 4 du 13 septembre 2024

La Commission communique ci-dessous la liste des équipes engagées en Coupes de l'Hérault U19, U17, U15 et U14.

COUPE DE L'HÉRAULT U17

...

Le total des équipes s'élève désormais à 60.

L'équipe ayant déclaré forfait général en championnat (voir ci-dessous), l'engagement de S. POINTE COURTE 1 en Coupe de l'Hérault U17 a été supprimé, soit un total de 59 équipes engagées dans la compétition.

COUPE DE L'HÉRAULT U15

...

Le total des équipes s'élève désormais à 68.

Les équipes ayant déclaré forfait général en championnat (voir ci-dessous), les engagements de ASPTT LUNEL 1, MONTAGNAC US 1 et PUISSALICON MAGALAS 1 en Coupe de l'Hérault U15 ont été supprimés, soit un total de 65 équipes engagées dans la compétition.

COUPE OCCITANIE U15

Rappel l'Officiel 34 N° 3 du 30 août 2024

La Commission communique ci-dessous la liste des équipes engagées en Coupe Occitanie U17 et U15.

...

COUPE OCCITANIE U15

Liste des équipes engagées : 48 équipes

Engagement reçu par mail du 5 septembre 2024 de l'A.S. PIGNAN : **PIGNAN AS 1** participera à la Coupe Occitanie U15, son engagement ne nuit pas à l'organisation des tours, soit un **total de 49 équipes**.

1^{er} tour le 19 octobre 2024 : **5 matchs disputés par 10 équipes, 39 exempts (27 + les 12 équipes évoluant en Régional 1)**

2^{ème} tour le 2 novembre 2024 : 16 matchs disputés par les **5 vainqueurs et les 27 exempts du 1^{er} tour** (hors régional 1)

3^{ème} tour le 7 décembre 2024 : 14 matchs disputés par les 16 vainqueurs du 2^{ème} tour et les 12 équipes de Régional 1

Le tirage au sort du 1^{er} tour aura lieu le mardi 24 septembre 2024 à 18h dans les locaux du District de l'Hérault de Football, Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac Pierresvives à Montpellier.

Les clubs en lice sont cordialement invités à y assister.

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

U17 D2 AVENIR

🌀 Poule A

PEROLS ES 1/BAILLARGUES ST BRES 1

Du 6 octobre 2024

A été inversée

(Equité sportive)

BAILLARGUES ST BRES 1/SUSSARGUES FC 1

MARSILLARGUES 1/JACOU CLAPIERS FA 2

Du 13 octobre 2024

Ont été inversées

(Equité sportive)

JACOU CLAPIERS FA 2/B. CEVENNES GANGEOISE 1

Du 10 novembre 2024

A été inversée

(Equité sportive)

U15 D1 AMBITION

🌀 Poule C

SC SETE 2/FABREGUES AS 1

Du 14 septembre 2024

A été inversée

(Equité sportive)

MEZE LOUPIAN 1/ST JEAN VEDAS 1

Du 5 octobre 2024

A été inversée

(Equité sportive)

AGDE RCO 2/SC SETE 2

Du 12 octobre 2024

A été inversée

(Equité sportive)

ST JEAN VEDAS 1/BALARUC STADE 1

Du 16 novembre 2024

A été inversée

(Equité sportive)

U15 D2 AVENIR

⚽ Poule A

SUSSARGUES FC 2/VALERGUES AS 1

Du 14 septembre 2024

A été inversée

(Equité sportive)

JACOU CLAPIERS FA 2/VENDARGUES PI 2

Du 16 novembre 2024

A été inversée

(Equité sportive)

⚽ Poule B

VENDARGUES PI 3/PRADES LEZ FC 2**M. LUNARET NORD 1/ENT. ASLGM EDGDR 1**

Du 14 septembre 2024

Ont été inversées

(Equité sportive)

ENT. ASLGM EDGDR 1/JACOU CLAPIERS FA 3

Du 12 octobre 2024

A été inversée

(Equité sportive)

PRADES LEZ FC 2/B. CEVENNES GANGEOISE 1

Du 14 décembre 2024

A été inversée

(Equité sportive)

⚽ Poule C

ENT. FCL RSOC 1/MUC FOOTBALL 1

Du 21 septembre 2024

A été inversée

(Equité sportive)

ST MATHIEU AS 1/ENT.DOMITIACOURNON 2

Du 16 novembre 2024

A été inversée

(Equité sportive)

ENT. PEROLS PALAVAS 2/ST MATHIEU AS 1

Du 23 novembre 2024

A été inversée

(Equité sportive)

MONTPEYROUX FC 1/ST GELY FESC 2

Du 30 novembre 2024

A été inversée

(Equité sportive)

🌀 Poule D

B. JEUNESSE OL 2/ENT.MONTBLANC-BESSAN 1

Du 14 septembre 2024

A été inversée

(Equité sportive)

ENT.MONTBLANC-BESSAN 1/CAZOULS MAR MAU 1

Du 9 novembre 2024

A été inversée

(Equité sportive)

🌀 Poule E

THONGUE ET LIBRON FC 2/ALIGNAN AC 1

Du 14 septembre 2024

A été reportée au 28 septembre 2024, journée de rattrapage au calendrier général

(Engagement le 16 septembre 2024)

FORFAITS

En préambule, la Commission informe les clubs que le montant de base appliqué pour les amendes ci-dessous est celui du forfait notifié plus de 10 jours avant la rencontre, étant donné que les calendriers des championnats ont été publiés les 4 et 5 septembre 2024.

RS GIGEANNAIS 1 (564863)

29249484 – U17 D1 Ambition (A) du 15 septembre 2024

Contre ASPTT MONTPELLIER 1

Courriel du 9 septembre 2024

Amende : 14 € (7 € X 2 à domicile)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

U.S. BEZIERS 2 (551335)

29216665 – U17 D2 Avenir (D) du 14 septembre 2024

À MEZE STADE FC 2

Courriel du 12 septembre 2024

Amende : 7 €

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

STTHIB PEZ MONTAGNAC 1 (500349)

29202891 – U19 (B) du 14 septembre 2024

À SAUVIAN FC 1

Courriel du 13 septembre 2024 adressé à la permanence du District
Amende : 7 €

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

VIL.MAGUELONE 1 (512224)

29200327 – U19 (A) du 14 septembre 2024
Contre SUSSARGUES FC 1

Courriel du 13 septembre 2024 adressé à la permanence du District
Amende : 14 € (7 € X 2 à domicile)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

STTHIB PEZ MONTAGNAC 1 (500349)

29264715 – U17 D2 Avenir (C) du 15 septembre 2024
Contre MARSEILLAN CS 2

Courriel du 13 septembre 2024 adressé à la permanence du District
Amende : 14 € (7 € X 2 à domicile)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

MAURIN FC 1 (532946)

29200328 – U19 (A) du 14 septembre 2024
Contre MUC FOOTBALL 1

Vu la feuille de match,
Vu le planning du District,
Vu les rapports des officiels de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, l'équipe MAURIN FC 1 alignait moins de huit joueurs sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe MAURIN FC 1 avec amende de 28 € (7 € X 2 pour forfait à domicile, X 2 pour forfait non notifié) pour en reporter le bénéfice à l'équipe MUC FOOTBALL 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

Débit : 15 € (532946)

Indemnité kilométrique

5 Km X 3 € trajet simple, en application des dispositions de l'Article 17 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

En outre, les frais de l'officiel seront mis au débit du club F.C. DE MAURIN (532946).

FORFAITS GÉNÉRAUX

ASPTT LUNEL 1 (539196)

U15 D2 Avenir (A)

Mail du 8 septembre 2024

Amende : 50 €

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles.

S. POINTE COURTE 1 (515703)

U17 D2 Avenir (B)

Mail du 9 septembre 2024

Amende : 50 €

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles.

MONTAGNAC US 1 (500294)

U15 D2 Avenir (E)

Mail du 10 septembre 2024

Amende : 50 €

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES – RAPPEL

ST GELY FESC 2

29248568 – U17 D2 Avenir (B) du 14 septembre 2024

M. ST MARTIN AS 1

29248571 – U17 D2 Avenir (B) du 14 septembre 2024

ST GELY FESC 1

29240492 – U15 D1 Ambition (B) du 14 septembre 2024

SC SETE 3

29254670 – U15 D2 Avenir (C) du 14 septembre 2024

ENT.ASLGM ESGDR 21

29269561 – U14 Territoire (A) du 14 septembre 2024

CANET AS 21

29270617 – U14 Territoire (B) du 14 septembre 2024

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa **réunion du 1^{er} octobre 2024**, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le 24 septembre 2024 à 17h30.

Le Président,
Jean-Michel Rech

Le Secrétaire de séance,
Stéphane Cerutti

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE L'ARBITRAGE

REUNION PLENIERE DU 26 AOUT 2024

Président : **M. Michael TALAVERA**

Présents : **Madame Valérie PEPIN - MM. Fabien DURANTE-MALVY - Driss EL BANE - Frédéric GROS - Gérard GOUEL - Gaëtan MARTIN - François PONCE - Johnny VERSTRAETEN - Grégory VILAIN**

Assistent à la réunion : **MM. Arnaud BAERT (CTDA) - Joseph CARDOVILLE** (représentant du CD)

Absents excusés : **MM. Ahmed BEN BOUAZZA - Gaëtan FLECHY - Frédéric GROS - Jean-Pascal SINGLA - Bernard VELEZ**

M. Michaël Talavera, Président de la Commission de l'Arbitrage, ouvre la réunion en remerciant les participants. Il précise que le travail entamé il y a 2 saisons se poursuit pour la troisième saison de « fidélisation des arbitres » formés au cours des deux précédentes.

Il note avec une réelle satisfaction l'arrivée de Joseph CARDOVILLE en tant que représentant du Comité de Direction à la CDA ainsi que Jean-Pascal SINGLA en tant qu'éducateur désigné par la Commission Technique.

Ordre du jour :

- Situation CDA 2024-2025
- Renouvellements et affectations
- Stages de début de saison
- Questions diverses

SITUATION CDA 2024-2025

Pour la 3^{ème} saison d'affilée, la grande majorité des membres de la Commission Départementale de l'Arbitrage de l'Hérault ont souhaité le rester.

Le bureau gérant les affaires courantes au quotidien est inchangé : **Michaël TALAVERA (Président) - Fabien DURANTE-MALVY (Vice-Président délégué) - Driss EL BANE (Vice-Président) - Ahmed BEN BOUAZZA (Vice-Président) - Grégory VILAIN (qui devient également vice-Président).**

Les responsables et membres des pôles sont indiqués ci-après.

- **Pôle « Suivi Athlétique et Technique »**

Fabien DURANTE-MALVY et Gérard GOUEL assurent un suivi quotidien des arbitres. Ce Pôle bénéficie des compétences du Conseiller Technique Départemental en Arbitrage, Arnaud BAERT, dont la plus grande partie des heures de travail sont consacrées au suivi athlétique et technique des stagiaires et arbitres.

Pour rappel, ce Pôle a la charge :

- Du suivi de tous les arbitres par la gestion des observations ;
- Du suivi des stagiaires (jeunes et seniors) par la mise en place d'un accompagnement dédié, de tutorats et/ou d'observations « conseils » ;
- De l'organisation des stages et réunions tout au long de la saison ;
- De l'établissement de fiches pour la réalisation de séances physiques ;

- De la formation des candidats à l'arbitrage (collèges VEIL à MONTPELLIER et KRAFFT à Béziers) ;
- De l'organisation du retour à l'arbitrage pour les arbitres en situation de blessure ou désireux de reprendre après une longue période d'interruption

NOTA : Les observateurs ont été convoqués aux stages de début de saison. L'objectif de poursuite de l'homogénéisation des pratiques est prioritaire.

- **Formation Initiale du 21 octobre au 23 octobre 2024 (SAINT ANDRE DE SANGONIS)**

Les inscriptions sont ouvertes sur le site de l'IR2F Occitanie mais le nombre de candidatures est limité à 35.

En cas de demandes plus importantes (déjà plus de 20 inscrits à ce jour), la CDA n'exclut pas l'organisation d'une FIA, aux mêmes dates, dans le secteur Ouest du Département.

- **Observations et accompagnements**

Les accompagnements débuteront le week-end des 14-15 septembre tandis que les premières observations auront lieu lors du week-end des 21-22 septembre 2024. Les stagiaires continueront à être suivis par des accompagnateurs expérimentés (entre 3 et 5 fois en fonction des profils).

La plupart des observateurs ont renouvelé leur demande d'officier pour le District de l'Hérault et de nouveaux observateurs ont été acceptés. Les séniors D1 à D3 seront observés « au rang » avec observateurs dédiés (généralement par système de poules). Il en sera de même pour tous les Jeunes Arbitres, à l'exception des stagiaires.

La CDA remercie tous les officiels pour leur implication sans faille.

- **Pôle « Désignations »**

Section Seniors :

Sous la responsabilité de Gaëtan MARTIN, avec le concours de Grégory VILAIN pour les jeunes, la CDA espère que les problématiques liées au nouveau logiciel seront sous contrôle.

La gestion des désignations ayant été très chronophage au cours de la saison 2023-2024, l'objectif de désignation à 3 semaines a été péniblement atteint mais tous les moyens seront mis en œuvre pour y répondre favorablement pour la saison 2024-2025 (sous réserve des WE consacrés aux coupes).

Côté arbitre, la patience doit rester de rigueur et la communication est essentielle en cas d'incohérence (mauvaise gestion des indisponibilités, désignation sur un club interdit ou sur un même club dans un délai trop court...).

Pour rappel, tout arbitre ou stagiaire constatant une incohérence dans ses désignations devra immédiatement contacter son référent ou adresser un mail à la CDA (cda@herault.fff.fr).

- **Pôle « Administratif - fidélisation »**

En charge d'une partie de la communication et des formations des DCA, ce Pôle peut compter sur l'expertise de Frédéric GROS, vice-Président délégué de la CDA, Valérie PEPIN, François PONCE et Bernard VELEZ.

- **Pôle « Football Diversifié »**

Sous la responsabilité d'Ahmed BEN BOUAZZA, accompagné de Gaëtan FLECHY qui intègre la CDA, ce Pôle aura en charge la probable transition du FUTSAL au niveau régional ainsi que le développement arbitral du beach soccer sur la période mai-juillet 2025.

- **Représentants de la Commission d'Appel et de la Commission de Discipline**

Pour les deux commissions : la CDA attire l'attention de ces Commissions quant aux horaires des convocations (assez tôt en fin d'après-midi) qui ont entraîné des absences excusées contre lesquelles la CDA disposait d'une faible marge de manœuvre.

En favorisant la mise en place de réunions à distance, les arbitres travaillant tard et ne pouvant se déplacer jusqu'au District répondront plus facilement aux attentes exprimées.

L'accompagnement à la rédaction des rapports est reconduit dans l'objectif de fluidifier le travail des Commissions compétentes.

Johnny VERSTRAETEN conserve sa place de référent des arbitres au sein de la Commission de Discipline et Gaëtan FLECHY assumera le même rôle au sein de la Commission d'Appel.

RENOUVELLEMENTS ET AFFECTATIONS

La CDA se félicite du travail de suivi accompli depuis le 24 juin 2024 ainsi que des multiples messages de félicitations et de remerciements de la part des arbitres.

De nombreux entretiens ont été assurés et les arbitres ont également pu exprimer leurs attentes et insatisfactions éventuelles.

La CDA note le renouvellement de plus de 85% des arbitres. L'objectif des 80% est atteint et permet d'assumer sereinement les obligations vis-à-vis des clubs jusqu'à la prochaine FIA.

STAGES DE DEBUT DE SAISON

Les séniors seront réunis le samedi 31 août à VALRAS et les jeunes le 7 septembre à CLERMONT-L'HERAULT. Les bilans seront détaillés dans le prochain compte-rendu de la CDA.

FEUILLE DE ROUTE SEPTEMBRE-OCTOBRE 2024

Rattrapages TAISA → 25 septembre à POUSSAN (19h30) / 22 octobre 2024 (à SAINT ANDRE DE SANGONIS)

Réunion technique des arbitres séniors → date à fixer

Réunion technique des arbitres jeunes → date à fixer

Réunion plénière CDA → entre le 20 et le 30 septembre (à fixer)

Formation des Dirigeants Capacitaires en Arbitrage (DCA) → date à fixer

Formation Initiale des Arbitres → 21 au 23 octobre 2024

Le Président
Michaël Talavera

Le secrétaire
Grégory VILAIN

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion électronique du 17 septembre 2024

Président : **M. José Garcia**

Présents : **MM. Fabien Durante Malvy - Driss El Bane - Grégory Vilain - José Ortega - Laurent Boyer - Roland Bary**

Important : Les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues à l'article 8.3 du Règlement du Statut de l'Arbitrage.

ARTICLE 45 - BENEFICES

« Le club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif au titre du statut de l'arbitrage [...] un arbitre supplémentaire non licencié joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir un joueur supplémentaire titulaire d'une licence « mutation » dans l'équipe Ligue ou District de son choix défini pour toute la saison avant le début des compétitions.

Si le club à 2 arbitres supplémentaires ou plus, il peut avoir au maximum 2 mutés supplémentaires. [...] »

Il est rappelé que les clubs doivent définir l'équipe à laquelle cette mesure s'applique avant le début des compétitions de la catégorie concernée.

Choix des Clubs :

Les Clubs départementaux bénéficiaire(s) de mutation(s) supplémentaire(s) pour la saison 2024-2025	Nombre de muté(s) supplémentaire(s) <i>Définie dans l'équipe Ligue ou District de son choix</i>	Date de la Réponse par mail	Choix sportif
AV. CASTRIOTE (503367)	+2	09-08-2024	+1 en U15 Ambition +1 en D3 - Séniors
JACOU CLAPIERS FOOTBALL ASSOCIATION (582757)	+2	26-08-2024	+1 en D1 Séniors +1 en U17 Avenir
UNION SPORTIVE DES BASSES CEVENNES GANGEOISES (503274)	+1	10-07-2024	D3 - Séniors
AVS GIGNACOIS (503188)	+1	22-07-2024	D1 - Séniors
U. S. GRABELLOISE OMNISPORTS (521456)	+1		Aucun engagement cette saison
ARCEAUX MONTPELLIER (528675)	+1	21-08-2024	R2 - Féminine Séniors
FOOTBALL CLUB DOMITIA (564538)	+1	09-07-2024	D2 - Séniors
A.S. MIREVALAISE (524047)	+1	20-08-2024	D2 - Séniors

Le Président,
José Garcia

Le secrétaire,
Morgan Billaut

ESPACE BENEVOLAT

sport.herault.fr



JE SUIS L'ORGANISATEUR

**1**

Je crée mon compte dans l'Espace Bénévolat sur le site internet d'Hérault Sport.

Je propose mon événement en remplissant le formulaire et en intégrant des missions de bénévolat.

**2****3**

Après validation d'Hérault Sport mon événement apparaîtra dans l'agenda de l'Espace Bénévolat.

Je reçois par e-mail les coordonnées des candidats à des missions de bénévolat.

**4**

JE SUIS LE BENEVOLE

**1**

Je sélectionne l'évènement de mon choix dans l'Espace Bénévolat sur le site internet sport.herault.fr.

Je postule en remplissant le formulaire.

**2****3**

Je reçois par e-mail les coordonnées de l'Organisateur de l'évènement sportif.

